

**Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Paul-Henri Spaak
et par Achille Van Acker à la Chambre le 19 mars 1946 et au Sénat le 19 mars 1946**

Mesdames, Messieurs, aux élections générales du 17 février 1946, quatre partis se réclamant du Gouvernement en exercice ont obtenu 1.346.000 voix ; l'opposition, de son côté, en obtenait 1.006.000. A la Chambre, cette majorité d'électeurs est représentée par 110 députés, la minorité par 92. Au Sénat, les anomalies de notre loi électorale réduisirent à une voix la majorité des partis hier gouvernementaux. Le corps électoral, librement et clairement consulté, a clairement répondu, et l'incontestable succès remporté par le Parti Social-Chrétien ne rend cependant pas plus difficile l'interprétation des résultats électoraux.

Deux voies s'ouvraient pour la constitution du nouveau Gouvernement : l'une qui permettait de respecter la volonté de l'électeur, l'autre qui en faisait fi. La démocratie exige que chaque fois que la possibilité se présente de respecter cette volonté, cette possibilité soit saisie. La démocratie exige que les luttes politiques soient prises au sérieux, que les arguments échangés au cours de la campagne électorale n'apparaissent pas sans valeur, que toutes les discussions ne semblent pas un jeu sans importance. Toute autre conception conduit à une diminution du rayonnement du régime : les citoyens finissant par perdre tout intérêt dans les idées politiques et toute confiance dans les hommes.

Ce Gouvernement regroupant les partis qui, hier, gouvernaient ensemble, s'est révélé impossible à constituer, l'un des partis renonçant à y participer. Un Gouvernement d'union nationale, groupant tous les partis sans exception, étant données les exclusives prononcées, ne peut davantage être envisagé. Ne faut-il pas d'ailleurs, obstinément, tâcher d'éviter un régime où l'opposition ayant disparu, le contrôle parlementaire est inexistant et où diminue nécessairement le sens des responsabilités ? Devant cette double impossibilité et devant l'impérieuse obligation de mettre fin à une carence gouvernementale dont la continuation est hautement nuisible aux intérêts du pays, le Gouvernement qui se présente devant vous a été formé. C'est un Gouvernement de minorité, c'est aussi un Gouvernement de nécessité. Aucun de ceux qui en font partie n'a l'audace de croire que ce Gouvernement est fondé sur une formule idéale. Chacun de ceux qui en font partie a la satisfaction de croire qu'en y participant, il accomplit son devoir.

Les douze derniers mois ont été pour la Belgique douze mois de travail ardu et fécond. Nous avons eu la joie de voir notre peuple sortir de la guerre sans avoir rien perdu de sa magnifique ardeur au travail. Bien guidé par le Gouvernement de Mr Van Acker, qui fut à la fois audacieux, sage et énergique, le pays a commencé sa reconstruction, et il l'a fait d'une telle façon, qu'il est devenu à l'étranger, un sujet d'étonnement et d'admiration. Mais ce serait une grande illusion de croire que l'immense travail qui s'impose nécessairement après de longues années de guerre et d'occupation est terminé ou même que la tâche est suffisamment avancée pour que nous nous trouvions aujourd'hui à l'abri du danger. Ce qui a été fait est grand. Ce qui reste à faire est plus grand encore, et si nous relâchons notre effort, si nous nous perdons dans des querelles politiques, tout peut être rapidement compromis : le présent et l'avenir.

L'actuelle déclaration ministérielle entend présenter le sommaire des multiples et graves questions qu'il nous faut résoudre pour nous sentir et nous dire réellement sauvés. Pour beaucoup de Belges, la Question royale a été définitivement réglée par la loi du 19 juillet 1945. Il serait absurde cependant de ne pas reconnaître que beaucoup de Belges estiment, au contraire, que cette question est toujours pendante. Le Parti Social-Chrétien, le plus fort du pays tout au long de la campagne électorale, a défendu l'idée qu'il y aurait lieu, au lendemain des élections du 17 février, d'organiser, sur cette question, une consultation populaire. Le Gouvernement

trouverait logique qu'une proposition de loi relative à cet objet fût déposée devant le Parlement. Si la loi n'était pas votée, il faudrait constater que cette solution de la Question royale est impossible. Il serait alors hautement désirable que les partis politiques se consultent pour en trouver une autre.

La Question flamande qui, pendant tant d'années, a passionné et si souvent empoisonné la vie politique en Belgique, est aujourd'hui résolue. Les Flamands ont obtenu l'égalité pour laquelle ils ont légitimement combattu. Le Gouvernement appliquera les lois linguistiques. Il serait vain de contester qu'il existe aujourd'hui une inquiétude et même une Question wallonne. Dans un débat qui fut remarquable, l'ancienne Chambre des députés a abordé l'examen des causes du malaise wallon ; dénatalité excessive, difficultés économiques, crainte de ne pouvoir défendre efficacement leur culture, tous ces éléments ont été clairement mis en lumière. Aucun de ces problèmes ne paraît sans solution. L'avenir heureux de la Belgique exige qu'ils soient résolus sans tarder. Ce qui a été entrepris par l'ancien Gouvernement pour atteindre ce but sera poursuivi énergiquement.

Les élections du 17 février ont fait apparaître une véritable anomalie électorale. On peut différer d'opinion sur le système bi-caméral et sur la représentation proportionnelle. Mais il semble bien que chacun doive être d'accord pour affirmer que ce qui est le plus mauvais pour un pays, c'est un système qui risque de créer des majorités différentes dans l'une et l'autre Chambre par l'application d'une représentation proportionnelle donnant des résultats contradictoires. Le Gouvernement est prêt à faire examiner les dispositions du code électoral relatives à cette matière et à proposer les modifications nécessaires pour ramener dans la représentation nationale la clarté et l'équité qui s'imposent.

Quelle que soit l'importance des différentes questions politiques qui se posent à notre attention, ce sont les problèmes économiques, financiers et sociaux qui réclament la plus grande part de notre vigilance. Le Gouvernement actuel pourrait, en cette matière, résumer brièvement ses intentions en déclarant qu'il entend poursuivre l'oeuvre de redressement si heureusement commencée par le Gouvernement précédent. Ce serait sans doute insuffisant. Indiquons donc clairement quelques-uns des objectifs essentiels et immédiats : maintien de la valeur du franc, équilibre budgétaire, diminution du prix de la vie, augmentation de la production, en vue, notamment, de regagner les marchés extérieurs.

Si, au lendemain même de la Libération et à la constitution du Gouvernement que présidait Mr Van Acker, il était légitime de mettre l'accent sur les mesures financières à prendre, il faut aujourd'hui proclamer la primauté de l'économie et l'impérieuse obligation dans laquelle nous sommes de produire beaucoup et de produire bon marché. C'est des résultats que nous atteindrons dans ce domaine que dépendent, en fin de compte, une monnaie forte et des finances saines. Pour produire beaucoup et à bon marché, il faut maintenir et amplifier l'effort d'extraction du charbon. Il faut poursuivre l'action systématique entreprise dans différents domaines durant ces derniers mois.

Mais il faut surtout, amplifiant les problèmes, envisager au-delà des réformes immédiates et fragmentaires, une réforme profonde et fondamentale. Dans peu d'années, la Belgique ne pourra faire face à ses besoins intérieurs et surtout ne pourra garder sa place sur les marchés internationaux que si son matériel industriel, usé et démodé, a été remplacé et modernisé. Il s'agit là d'une tâche extrêmement importante et très vaste qu'il y a lieu d'aborder sans tarder. Elle doit être comprise dans sa vraie dimension, qui déborde le simple problème du remplacement d'une machine vieillie par une machine neuve. Il s'agit de repenser, dans chaque secteur, l'organisation et l'équipement sur la base de la technique la plus moderne, afin que la Belgique puisse à la fois

présenter sur les marchés du monde des produits de qualité internationale, fabriqués au prix de revient international et assurer à sa population un niveau de vie élevé. Une normalisation largement et constructivement comprise et une collaboration étroite entre la recherche scientifique et la technique seront précieuses dans tous les secteurs économiques. Le rééquipement économique du pays pose un problème de financement qui ne pourra être résolu que dans un climat de confiance absolue à l'égard de la devise nationale.

C'est par une saine gestion financière que le Gouvernement créera ce climat favorable à la formation et à l'investissement de l'épargne. La politique du Gouvernement ne comportera donc ni inflation ni déflation. Elle visera à provoquer une prospérité ordonnée, fondée sur la stabilité du franc. Elle comportera un plan de priorité qu'impose l'impossibilité de satisfaire à toutes les exigences à la fois. Le Gouvernement entend ne proposer aux Chambres des modifications de structure que si elles répondent à de réels besoins économiques, mais il pense fermement que, pour atteindre ses objectifs, il lui faudra proposer, dans certains domaines, des formules tout à fait nouvelles. Le Gouvernement ne croit pas qu'il y ait notamment moyen de résoudre le problème charbonnier et les problèmes du crédit en restant fidèle aux anciens errements. La solution qu'il propose, il n'entend pas la qualifier aujourd'hui. Ce qu'il sait, c'est que ce sera une solution qui tiendra seulement compte des intérêts de la collectivité et que, si des intérêts privés, même légitimes, doivent être écartés pour atteindre ce but, ils le seront.

Le Gouvernement ne veut ni l'étatisation industrielle ni l'étatisation commerciale. Certes, il estime que ce serait une dangereuse utopie que de croire et de vouloir le retour à la liberté économique telle qu'elle était conçue jadis. L'économie, aujourd'hui, doit être orientée. Il faut que les gardiens des intérêts généraux de la collectivité, seuls au courant de l'ensemble des besoins et seuls au courant de l'ensemble des possibilités, sans se préoccuper de tel ou tel intérêt égoïste, établissent les grandes lignes du programme économique nécessaire au pays. Mais, dans le cadre de ce programme, il faut laisser à l'initiative privée et à l'effort individuel le maximum possible de liberté. Une économie orientée n'est pas une économie tracassière, bureaucratique, paperassière. C'est une économie qui réalise la synthèse entre la conception d'ensemble indispensable et l'exécution qui peut être individuelle.

Dans un pays aux finances saines, au franc solide et à l'économie qui se relève, il y a lieu de régler un juste équilibre entre les différentes classes sociales. Le Gouvernement entend promouvoir, étendre et achever l'oeuvre de Sécurité sociale, qui place la Belgique au premier rang dans ce domaine. Rendant hommage aux éclatants services qui, depuis la Libération, ont été rendus au pays par les différentes organisations syndicales, il entend les associer de plus en plus intimement à l'étude des grands problèmes économiques et sociaux et à leur exécution. Son but est de réaliser une véritable démocratie économique en appelant les travailleurs à participer, par l'intermédiaire de leurs organisations, sur un pied d'égalité avec les employeurs, à la direction générale de l'économie. Il croit pouvoir également tenter l'instauration des conseils d'entreprise qui, tout en sauvegardant la hiérarchie et l'autorité nécessaires, associeront les travailleurs à la solution des problèmes intéressant les entreprises où ils travaillent.

Les principes à appliquer à la politique agricole ne sont guère différents de ceux qu'il y a lieu d'appliquer à la politique économique en général. C'est dans une production plus abondante et à meilleur marché que les agriculteurs trouveront leurs vraies possibilités de prospérité. La modernisation de l'outillage agricole s'impose au moins autant que celle de l'outillage industriel. L'élévation constante du coût de la main-d'oeuvre nécessite dès à présent une mécanisation de plus en plus poussée de l'agriculture, aussi bien au stade de la production à la ferme qu'au stade de la transformation et de la distribution des produits. A cette fin, des crédits doivent être mis à la disposition des agriculteurs pour leur permettre de s'adapter aussi rapidement que possible à de

nouvelles conditions d'exploitation. La politique du Gouvernement doit tendre à l'abaissement des prix de revient. Il doit empêcher par une législation révisée les hausses excessives des fermages et assurer la stabilité des exploitants. Une bonne politique de crédits doit également permettre aux cultivateurs d'accéder à la propriété de la terre qu'ils travaillent.

S'il est relativement facile de voir clairement ce qu'il y a lieu de faire pour les travailleurs manuels et intellectuels et pour les agriculteurs, il faut constater que les revendications des classes moyennes restent à la fois fort vagues et semblent même, bien que certaines méritent d'être prises en considération, peu aptes à les aider d'une manière vraiment efficace. Le Gouvernement doit créer l'Institut d'études économiques et sociales des classes moyennes prévu par la loi de 1938, mais la première chose à faire est de les aider à s'organiser vraiment. Aussi longtemps qu'elles n'auront pas, comme les ouvriers ou les agriculteurs, des organisations puissantes pour parler en leur nom, elles ne pourront ni défendre utilement leurs intérêts ni faire entendre leurs voix dans les grands conseils économiques. Que les classes moyennes acceptent donc d'abord de renoncer à un individualisme définitivement dépassé et qu'elles comprennent que, pour elles comme pour les autres, c'est dans la coordination des efforts que se trouve le succès. Leur organisation professionnelle étant assurée, et le Gouvernement se doit de les aider et de les guider dans cette voie, il y aura lieu de réviser la loi sur les baux commerciaux et de résoudre enfin la question de la propriété commerciale, depuis si longtemps posée.

Tous ces problèmes, qu'on pourrait qualifier de généraux et permanents, n'épuisent hélas pas la liste des préoccupations du Gouvernement. Quelques uns, nés des désordres et des misères causés par la guerre, sont d'une extrême urgence. Le plus important est celui de la réparation des dommages matériels et moraux causés par les événements militaires. Deux principes dominent la matière et doivent servir à la régler : l'équité et les possibilités financières. Le Gouvernement pense qu'il serait sage de présenter en même temps au Parlement tous les projets qui traitent de cette matière, afin que le pays soit placé devant la réelle ampleur du problème à résoudre et proportionne les dispositions à prendre à l'effort financier qu'il est capable de faire. Le Gouvernement est, d'autre part, convaincu que le problème des dommages de guerre est tout autant un problème de reconstruction qu'un problème juridique. Il ne suffit pas, en effet, de déterminer les droits de chacun, ni même de leur faire des avances ou de leur payer des indemnités, il faut leur permettre, les aider à reconstruire et à reconstruire aussi vite que possible. Dans l'actuelle période de disette de matériaux et de pénuries de main-d'oeuvre qualifiée, il y a là de grandes difficultés à surmonter. Elles ne peuvent l'être que par une politique coordonnée avec celle des travaux publics, suivant un plan général d'ensemble et après qu'une liste des priorités aura été soigneusement établie.

Le problème de la réforme de l'organisation communale est posé depuis longtemps. La guerre en a rendu la solution urgente. La loi communale, plus que centenaire, ne répond plus aux nécessités actuelles. Presque toutes les communes ne disposent que de ressources insuffisantes et les charges causées par la guerre et l'occupation ont, dans de nombreux cas, bouleversé et détruit les bases mêmes de l'économie communale. Il y a là un énorme et essentiel problème administratif et financier à résoudre. Il doit être étudié tout de suite et très rapidement. La commission qui vient d'être créée au ministère de l'Intérieur sera invitée à travailler sans relâche et le Gouvernement espère être à même de présenter bientôt ses conclusions au Parlement.

D'autres graves problèmes, du même ordre, se posent en ce qui concerne l'administration de l'Etat lui-même. Il serait vain de nier la crise que traverse l'administration : mal logée, mal équipée, mal payée et trop nombreuse, dans bien des cas, son rendement n'est pas ce qu'il devrait être. L'heure n'est peut-être pas propice à la création de la cité administrative et pourtant le moment où celle-ci deviendra absolument indispensable approche à grands pas. Immédiatement,

il faut appliquer, avec rétroactivité au 1er janvier, la révision préparée du régime des rétributions et le relèvement des barèmes, pour assurer à la fois aux agents modestes les conditions minima d'existence et pour permettre une rétribution décente des hauts fonctionnaires. Il faut également réduire progressivement les cadres administratifs et résorber l'inflation administrative, conformément à un plan échelonné sur plusieurs années. Il faut régler le sort de 45.000 agents temporaires. Il faut assurer le droit de priorité de ceux qui, ayant eu pendant la guerre une attitude spécialement patriotique, méritent la reconnaissance de la Nation et désirent entrer dans les cadres de l'administration. Il faut mettre de l'ordre dans la comptabilité des établissements parastataux. Ces quelques indications, combien incomplètes, suffisent à montrer l'ampleur du problème dont dépend le bon fonctionnement de l'Etat et, par conséquent, le succès même de toute politique.

De tous les départements bouleversés par la guerre, le plus atteint est, sans aucun doute, celui de la Défense nationale. Depuis la Libération, il n'a été possible d'y prendre que des mesures fragmentaires. Il a fallu sans cesse faire face à des situations exceptionnelles et difficiles, et le faire avec des moyens de fortune, tout à fait insuffisants. Le résultat, dès lors, malgré toute la bonne volonté déployée, est évident : pour une dépense annuelle de plusieurs milliards de francs, nous n'avons ni armée ni aviation. Tout est à faire : mettre de l'ordre dans cette immense administration et en même temps concevoir et réaliser l'armée nouvelle, en tenant compte de l'évolution des idées, des immenses progrès techniques et des nouvelles conditions internationales nées de la guerre. Rendre à l'armée confiance en elle-même : recréer un outil et un esprit. C'est une tâche de longue haleine, qui doit être entreprise sans désespérer et poursuivie sans relâche. Plusieurs mesures indispensables doivent cependant être prises d'urgence : les volontaires seront renvoyés chez eux pour le 8 mai prochain au plus tard. Les prestations exigées des hommes appartenant aux classes 42 à 44 seront réduites au strict minimum et, aussi vite que possible, on en reviendra au régime normal de l'appel du milicien dans sa 20ème année.

Trois questions importantes méritent encore de trouver place dans cette déclaration ministérielle : le ravitaillement, la colonie, la politique étrangère. La Belgique peut se féliciter de sa présente situation matérielle, et c'est peut-être dans le domaine du ravitaillement que la politique du précédent Gouvernement a donné le meilleur résultat. Pourtant, ces derniers jours, la ration de pain a dû être reportée à 400 grammes et le taux du blutage relevé de 80 à 83 %. En agissant ainsi, le Gouvernement a répondu à l'appel adressé au monde entier, le 15 février dernier, par l'assemblée des Nations Unies. Que notre relatif confort ne nous fasse pas oublier qu'en ce moment-même, la famine ravage d'immenses étendues du territoire, que des centaines de milliers d'êtres humains sont aux prises avec des maux effroyables. Que le peuple belge entende l'appel de solidarité qui lui est adressé de l'extérieur et l'appel à la discipline et à l'économie qui lui est adressé par le Gouvernement. Pour les autres articles du tableau de rationnement, aucune réduction n'est envisagée. Il ne serait d'ailleurs ni légitime ni sage de nous les demander. Il est certain que les possibilités de travail et le rendement des ouvriers seraient compromis si nous leur imposions un sacrifice supplémentaire.

Le Congo représente pour la Belgique une raison de fierté et une source de richesses. La Belgique entend poursuivre dans sa colonie l'oeuvre de civilisation et d'émancipation progressive des populations indigènes, qui est le but final de son effort et la meilleure justification des droits qu'elle possède sur le territoire africain. Elle entend, notamment, associer progressivement les représentants des indigènes à l'administration du Congo. Le Gouvernement souhaite que les Belges s'intéressent de plus en plus aux problèmes coloniaux. Il souhaite que, de plus en plus nombreux, les Belges fassent le voyage d'Afrique, qu'ils s'y installent et y travaillent. Leurs droits seront reconnus et leur effort sera protégé. Une importante législation sociale a vu le jour au Congo pendant et depuis la guerre, l'oeuvre si heureusement commencée doit être continuée. Il

ne s'agit pas d'intégrer l'économie congolaise dans l'économie belge. Il s'agit de faire collaborer les deux économies. Les immenses ressources végétales et minérales du Congo peuvent rendre à la Belgique d'incomparables services. Mais la métropole ne doit ni hésiter ni lésiner dans ce qu'elle peut faire pour la colonie.

Les événements internationaux de ces dernières semaines ont déçu et même inquiété l'opinion publique. Le moment est donc venu de réaffirmer les principes sur lesquels la politique étrangère de la Belgique est fondée. Le Gouvernement croit que la condition indispensable pour voir établir et durer la paix est que se maintienne l'amitié qui a permis aux grands alliés de gagner la guerre. Dans la mesure de ses moyens, il entend agir pour qu'il en soit ainsi. La Belgique, malgré les graves réserves de principe qu'elle avait à faire, a ratifié la charte de San Francisco et participe loyalement à l'effort tenté pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de fonctionner. Dans son sein, elle entend défendre les principes d'une civilisation basée sur le respect des personnes humaines et l'application des règles de la démocratie politique. Elle souhaite que les membres permanents du conseil de sécurité ne fassent que très exceptionnellement usage de leur droit de veto. Le succès de l'expérience est à ce prix.

Fidèle aux engagements qu'elle a souscrits, la Belgique n'entend participer à la constitution d'aucun bloc politique qui serait, si peu que ce soit, dirigé contre un membre quelconque des Nations Unies. Mais elle entend user de son droit pour régler, dans le cadre régional, certains problèmes. Elle espère que des accords militaires, tels qu'ils sont prévus à l'article 53 de la Charte des Nations Unies, pourront être bientôt conclus. Le Gouvernement ne voit pas comment, en dehors de cette solution, il lui serait possible de concevoir le problème de la défense nationale et d'assurer la sécurité du pays.

Si le Gouvernement entend poursuivre des relations commerciales aussi actives que possible avec tous les pays, il entend, avant tout, renforcer les liens qui l'unissent à ses plus proches voisins. Il espère que prochainement l'union douanière hollando-belge, prélude d'une collaboration économique étroite entre les deux pays, entrera en vigueur. Il voudrait également que l'accord quadripartite donnât son plein effet et permît, avec la France, un travail en commun mieux coordonné et plus fécond. Le Gouvernement entend être associé dès le début à toutes les négociations qui doivent permettre de fixer le sort définitif de l'Allemagne et il affirme les intérêts vitaux de la Belgique dans toutes les solutions qui pourraient être proposées concernant la Ruhr ou la rive gauche du Rhin.

Voilà, Mesdames et Messieurs, non point l'inventaire complet des questions qu'un Gouvernement belge, quel qu'il soit, aura à résoudre, mais simplement quelques indications sur les problèmes principaux qui se posent et l'affirmation de l'esprit dans lequel le Gouvernement actuel veut les aborder. Cette trop longue déclaration ministérielle aurait pu être plus longue encore, peut-être aurait-elle dû l'être. Ce n'est pas sans hésitations et sans regrets que nous avons renoncé à parler de la santé publique, des logements, de l'aide à apporter à la jeunesse, de l'épuration qu'il faut mener rapidement à bonnes fins, du Conseil d'État, de la simplification fiscale et de dizaines et dizaines d'autres questions qui mériteraient toutes qu'on s'y arrêtât. Mais ce qui a été dit suffit amplement pour vous donner la conviction que le pays doit être gouverné.

Voici un mois que les élections ont eu lieu. Voici plus de deux mois que la dissolution a été prononcée et que l'essentiel de notre activité s'est concentré dans la lutte politique. Cette lutte, en démocratie, est indispensable. Elle est utile aussi, pour peu qu'elle ait une fin, qu'elle clarifie la situation et rende plus aisée l'oeuvre gouvernementale. L'excellent travail fait depuis un an, les bons résultats obtenus, nous ont permis, pendant de longues semaines, de relâcher notre effort. Rien n'a été compromis jusqu'ici, mais tout peut l'être par une carence plus prolongée de

l'autorité. Si vous croyez pouvoir rapidement donner au pays un autre Gouvernement que celui qui se présente devant vous, plus fort, basé sur une stable majorité, n'hésitez pas, renversez-nous. Mais si vous n'avez pas cette assurance, si vous prévoyez, après un vote négatif, une longue période d'hésitation, de conciliabules, de tentatives avortées, alors réfléchissez bien à ce que vous allez faire.

La Belgique a repris dans le monde sa place. Elle est quelquefois enviée, toujours admirée. Ne l'oubliez pas, une bonne réputation se perd plus vite qu'elle ne se gagne.